



COMPTE RENDU DE LA FORMATION CONTINUE DES DIRIGEANTS DES CLUBS DE LA LIGUE DE TIR NORD/PAS-DE-CALAIS
Samedi 18 décembre 2021 - 9h à 12h30
Au CREPS de WATTIGNIES

Clubs présents : ATVH Croix - Les Amis de Ch'Tir - TS. Caudrésien - AS Escaudain - ALC Wattrelos - CT Frasnoy - AWT Wasquehal - CT Lillois - AL Linselles - CT VA - STS Le Cateau - CTFC Cappelle la Grande - AS Aulnoye - Les carabiniers de Croix - CT Nieppois - TMN Haubourdin - CTS Boussois - Arquebusiers Cambrésis - AR Armentières - Avenir d'Onnaing - JB Dunkerque - ST La Madeleine - 357 Roubaisienne - UTVA - STB Jeumont - CSAC Vauban - Carabiniers de Maubeuge - TS Ronchin - Cible Avesnoise - AT Preux au bois - Les tireurs du Douaisis - CO Trithoise - TN Tourcoing - SC Marchiennes - AL Pasteur Jaurès - ST Dourges - AL Carvin - Calais Tir Sportif - Détente Ansérienne - AT Gauchin le Gal - CT Béthune - CT Audomarois - CT Calais - Francs-Tireurs Artésiens - COS Billy Berclau - Carabiniers Auxillois - TC Côte d'Opale - AC St Martin au Laërt - CT La Falaise - TS Longuenesse - Carabiniers Fréventins - AORSOR Auchel

52 clubs étaient présents sur les 76 clubs que compte la Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais. Au total 105 personnes ont participé à cette formation (membres de clubs et membres du Comité Directeur de la Ligue).

Après vérifications des Pass sanitaires et relevés des coordonnées téléphoniques des présents, Michel BACZYK, Président de la Ligue accueille tous les participants à cette matinée de formation continue des dirigeants.

Intervenants : Michel BACZYK, Président de la Ligue, Renaud KLINCKEMAILLIE, Trésorier et Responsable des Entraînements, Michel DELANGHE, Responsable Gestion Sportive, Annie DELANGHE, Secrétaire Générale.

Les différents points abordés lors de cette formation continue sont les suivants :

✓ **GESTION DEMATERIALISEE DE GESTION DES LICENCES**

Date d'application pour la Ligue de Tir du Nord/Pas-de-Calais : le 5/01/2022

Un guide d'utilisation sera envoyé à tous les clubs de la Ligue par le Président de la Ligue.

Le logiciel pour cette gestion se nomme « EDEN », et le Président de la Ligue expose à l'assistance les différentes étapes d'utilisation de celui-ci.

Il sera accessible à tous les licenciés via un mot de passe personnel. Le logiciel est sécurisé.

Un accès internet est indispensable pour tous les licenciés. Toutefois pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'utiliser un ordinateur, une aide devra être mise en place dans chaque club.

Chaque licencié aura la possibilité de mettre à jour ses données personnelles.

Chaque année, le licencié téléchargera son certificat médical « conforme » sur ce logiciel avant de pouvoir payer sa licence au club et ainsi obtenir sa licence dématérialisée qu'il pourra imprimer et télécharger sur son téléphone portable.



Par la suite, il aura la possibilité de faire des demandes d'avis favorable via « EDEN » auprès du Président de son club (plus de circuit « papier »).

Ce logiciel est relié au fichier ITAC.

Rappel : Il est indispensable d'ajouter les photos et l'adresse email pour tous les licenciés dans ITAC.

✓ **GESTION DES ARMES :**

La gestion des armes « râtelier numérique » aura un lien avec EDEN.

Il est prévu la mise en place du logiciel « râtelier numérique » pour les détenteurs d'armes à titre sportif vers le 15/05/2022. Un code d'accès sécurisé à ce râtelier est prévu.

Toute la gestion sera dématérialisée. Il est important que chaque licencié ait une adresse email. Celle-ci doit être enregistrée dans ITAC. Le licencié fera ses demandes directement dans le logiciel, il pourra éditer ses détentions, et également faire une demande de passeport européen pour ses armes.

Pour les armes des clubs, la date d'application est à confirmer. Des règles sont encore à l'étude par le SCA.

Le décret n'est pas encore paru.

Une réunion d'information par les Préfectures est prévue pour tous les Présidents des clubs.

✓ **DIVERS :**

○ Nouvelle plaquette Ligue :

Un nouveau triptyque de présentation de la Ligue et des différentes disciplines pratiquées est paru. Il a été distribué ce jour à chaque club présent.

○ Nouveau site de la Ligue :

Le Président de la Ligue présente le nouveau site internet de la Ligue qui remplacera prochainement l'ancien. Il sera prochainement accessible.

○ Documents administratifs :

Le Président rappelle que les clubs affiliés à la FFTIR doivent respecter les obligations liées à celle-ci :

- Statuts conformes à ceux définis par la FFTIR
- Organiser les Assemblées tous les ans en reprenant tous les points réglementaires
- Transmettre les comptes rendus et modifications des statuts et règlements intérieurs à la Ligue
- Mettre à jour la composition de leur comité directeur sur ITAC

Tous les modèles de ces documents sont disponibles sur le site de la Ligue et FFTIR.

○ E Challenge :

Le responsable GS de la Ligue, rappelle que tous les clubs peuvent participer au E Challenge. Il a été mis en place par la FFTIR suite à la gratuité des licences « jeunes » (par FFTIR, LIGUE et DEPARTEMENTS).

Toutes les informations ont été envoyées aux clubs et sont disponibles sur le site de la Ligue.

Pour la 2^{ème} étape, il suffit d'envoyer les résultats en « points entier » sur la grille dédiée avant fin décembre 2021.

Il n'est pas nécessaire d'avoir participé au 1^{er} E Challenge pour participer aux suivants.



○ Référent Entraînement Club :

Une information a été envoyée à tous les clubs, afin de réactualiser la liste des référents entrainements dans les clubs.

○ Déclaration Ecole de Tir :

La liste des clubs ayant déclaré une Ecole de Tir a été réactualisée en début de saison. Tous les clubs qui souhaitent créer ou développer une école de tir peuvent demander une aide à la Ligue. Une information a été envoyée à tous les clubs à ce sujet.

○ Formation :

2 sessions CAC et un cycle de formation au Brevet Fédéral animateur sont prévus en 2022. Une information sera prochainement envoyée à tous les clubs pour les inscriptions « CAC ».

Rédaction le 20 décembre 2021

Annie DELANGHE
Secrétaire Générale

Michel BACZYK
Président Ligue de Tir NPDC